

The background features a light gray grid of dots that fades out towards the right. A faint, dark outline of a geographical region, possibly a coastline or a specific area, is visible on the right side. The overall aesthetic is clean and modern.

Résumé analytique



Résumé analytique

| | |
|---|-----------|
| État partie | 22 |
| Région | 22 |
| Nom du bien | 22 |
| Coordonnées géographiques à la seconde près | 22 |
| Description textuelle des limites du bien proposé pour inscription | 22 |
| Carte au format A4 | 24 |
| Critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription | 25 |
| Déclaration de valeur universelle exceptionnelle | 25 |
| Nom et coordonnées pour les contacts de l'institution officielle | 28 |



Résumé analytique

État partie

France

Région

Auvergne, département du Puy-de-Dôme

Nom du bien

Ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puy et de la faille de Limagne

Coordonnées géographiques à la seconde près

Point central :

$X = 2^{\circ} 58' 34,3884''$ - $Y = 45^{\circ} 46' 39,9756''$

Description textuelle des limites du bien proposé pour inscription

La délimitation du bien proposé a été définie de manière à inclure tous les attributs géologiques et paysagers constituant la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puy et de la faille de Limagne sur la base des critères (vii) et (viii) du patrimoine mondial ; comme d'en assurer la protection. Ainsi, le bien comprend :

- ▶ le haut du rejet de la faille de Limagne qui détache le plateau des Dômes, substratum de la Chaîne des Puy, de la plaine adjacente entre la ville de Volvic au nord et Chanonat au sud ;
- ▶ les quelque 80 volcans monogéniques formant l'alignement nord-sud de la Chaîne des Puy ;
- ▶ les cinq grandes coulées de la Chaîne des Puy, dont trois se sont épanchées en direction de la vallée de la Sioule à l'ouest, et deux en direction de la Limagne à l'est ;
- ▶ le relief inversé de la Montagne de la Serre, témoin du travail de dénudation de l'érosion autour d'une coulée volcanique du Pliocène et son corollaire, la vallée de la Veyre. À noter que la vallée de l'Auzon est, elle, comprise dans la zone tampon ;
- ▶ les lacs de barrage d'Aydat et la Cassière, montrant l'impact du volcanisme sur la topographie préexistante.





Vue de la Chaîne des Puys depuis le nord

(Source : J. Damase)

La délimitation de la faille de Limagne, composée de plusieurs segments successifs, s'est faite à partir des pendages de regard est, compris entre 20° et 60°, comme des limites d'urbanisation. La morphologie des vallées creusées par l'érosion torrentielle, qui l'entaillent en plusieurs points, a été respectée.

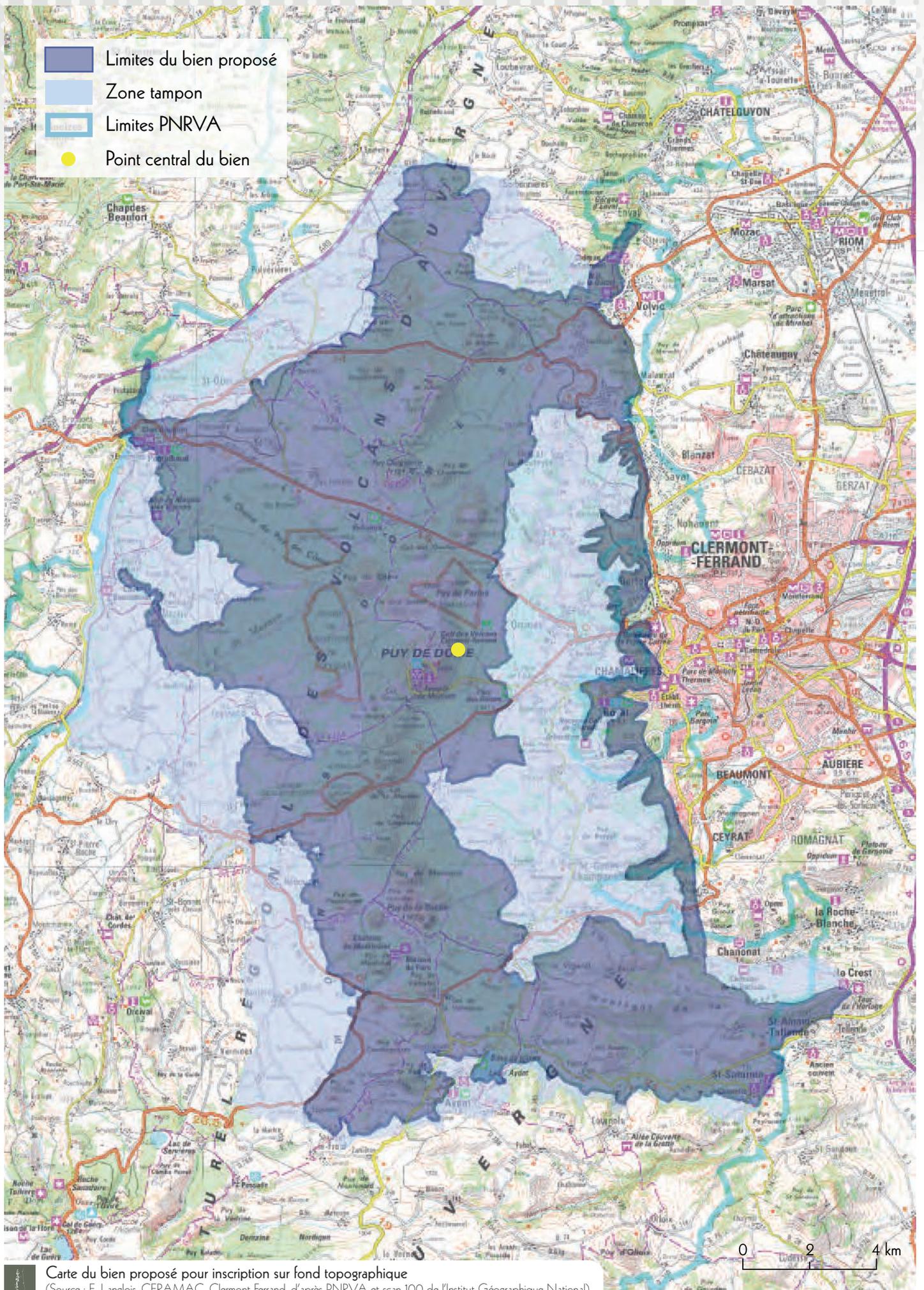
Ces limites reposent également sur la répartition du bâti et les capacités locales de gestion. Elles s'appuient pour ce faire sur la triple protection réglementaire de la charte du PNRVA, du schéma de cohérence territoriale du Grand Clermont, et du site classé loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites.

À quelques enclaves près, le bien proposé est intégralement compris dans les limites du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et relève ainsi de sa charte, document contractuel pour le développement durable, la préservation et la valorisation de ce territoire, établi entre les collectivités membres du Parc, la région Auvergne, les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal et l'État, et à laquelle les signataires sont tenus de se conformer dans leurs différentes décisions.

Autre document important en matière d'aménagement et de protection du territoire et qui s'applique au bien proposé, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Clermont. Il est compatible avec la charte du Parc et son document d'orientations générales – qui définit les préconisations réglementaires d'organisation, de développement et de protection du territoire – est opposable aux autres documents réglementaires. Ce document est notamment important pour la protection de la faille de Limagne, qui y est définie comme « un écrin forestier de qualité à préserver ».

La Chaîne des Puys a, elle, fait l'objet d'un classement au titre de la loi sur les monuments naturels et les sites et bénéficie de ce fait du plus haut niveau national de protection, une autorisation préalable, soit ministérielle, soit préfectorale, étant requise pour les travaux susceptibles d'en modifier l'état ou l'apparence. La délimitation des attributs volcaniques du bien s'appuie largement sur ce périmètre protégé.

Enfin, une zone tampon a été adjointe aux limites du bien proposé, notamment à l'interface entre la Chaîne des Puys et la faille de Limagne et sur le côté occidental du plateau des Dômes. Elle vise principalement à protéger les abords du site et préserver les principaux points de vue sur l'alignement volcanique – voir carte figurant les objectifs de la zone tampon page 247 et la description pages 434 à 441.



Carte du bien proposé pour inscription sur fond topographique
 (Source : E. Langlois, CERAMAC, Clermont-Ferrand, d'après PNRVA et scan 100 de l'Institut Géographique National)

◀ Carte au format A4

Critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription

Critère vii : « *Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles.* »

Site dont les qualités scéniques, la pureté et l'harmonie des lignes ont été reconnues dès le II^e siècle après J.-C. par les Romains qui l'ont élu pour y établir le plus grand sanctuaire de montagne de la Gaule antique, la Chaîne des Puys est naturellement mise en exergue par la faille de Limagne qui lui sert de piédestal géologique. Ce cortège d'édifices éruptifs aux formes variées, exceptionnellement denses et alignées, est devenu une norme universelle pour la perception visuelle d'une chaîne de volcans monogéniques.

Critère viii : « *Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification.* »

L'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne permet d'appréhender à petite échelle la question géomorphologique fondamentale de l'émergence des formes terrestres et de la structuration des continents, à travers une succession de séquences de plus de 350 millions d'années. La valeur scientifique du site a été reconnue dès le XVIII^e siècle, et a rapidement suscité l'intérêt de la communauté internationale, en faisant un lieu fondateur dans l'émergence de la volcanologie moderne et l'histoire des sciences.

Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

a. Synthèse

Situé à l'ombre des Alpes et lié au bouleversement tectonique de leur orogénèse, le bien proposé est une mosaïque de formes telluriques. Sur un périmètre restreint – environ 240 km² –, sont réunis comme dans un modèle géologique, les principaux processus expliquant la structuration de la Terre : orogénèse, érosion, fracturation, épirogénèse, sédimentation, magmatisme. Ces processus transparaissent superbement dans le panorama, les roches et les structures du bien proposé, qui conjugue un socle montagneux érodé, un bassin d'effondrement, un relief inversé et un champ volcanique monogénique.

La découverte de la nature volcanique et tectonique de ce site au siècle des Lumières a servi de prélude à la reconnaissance de sa valeur, qui fut d'abord scientifique avant d'être paysagère. Ainsi, cet intérêt des grands savants européens du XVIII^e et XIX^e siècles, de Desmarest, Dolomieu, Von Buch, Scrope ou Lyell, a éclairé les lieux d'un jour nouveau et suscité un changement de regard, attirant dans leur sillage esthètes et artistes. Louées par des plumes et des pinceaux célèbres, de Stendhal à Viollet-le-Duc et Millet, les qualités scéniques de cet ensemble géologique ont fait l'objet d'une révélation progressive avant de toucher le grand public à la faveur d'un tourisme naissant à la fin du XIX^e siècle, début du XX^e.

Cette appréciation progressive de la Chaîne des Puys et de son environnement, comme leur notoriété grandissante, a permis une prise de conscience des responsables nationaux et locaux, de la fragilité de ce site et de la nécessité de le conserver et de le gérer. C'est ainsi que dès 1933 les premières protections au titre des monuments naturels ont été mises en place.

b. Justification des critères

La candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne permet de combler une des lacunes de la Liste du patrimoine mondial en matière de sciences de la Terre, car aucun État-Partie n'a proposé à ce jour d'inscrire un site qui illustre de manière globale les processus tectoniques et magmatiques fonctionnant à l'avant d'une zone de collision de plaques continentales – **critère (viii)** –. Une telle influence dominante de la structure géologique sur le paysage est rarement aussi bien observée que sur cet ensemble tectono-volcanique. Sur le plan volcanologique, la Chaîne des Puys est l'archétype d'un champ de volcans monogéniques. Chaque appareil résulte d'une éruption brève et unique, donnant une succession d'édifices aux formes pures et individualisées, rassemblant toutes les figures élémentaires d'appareils éruptifs et leurs déclinaisons spécifiques. Son originalité réside dans sa densité – plus de 80 édifices sur 32 kilomètres de long – et dans ses laves différenciées qui se traduisent visuellement par les formes variées des puys. Cette chimie, exceptionnellement riche dans le contexte géodynamique des fossés continentaux, est liée à la complexité de ses chambres magmatiques. C'est également la disposition de la Chaîne des Puys qui la caractérise au niveau mondial : il existe de nombreux champs volcaniques, mais ils sont constitués soit d'édifices dispersés, soit quand ils sont alignés, quasi-exclusivement de cônes stromboliens, structure la plus répandue dans le monde. Complexe géologique complètement interconnecté, l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne a historiquement permis à la volcanologie de progresser grâce à une compréhension exhaustive des formes et des processus terrestres. Il continue de faire l'objet de nombreuses recherches et visites pédagogiques, constituant une fenêtre incomparable pour l'observation des processus de construction de la Terre.

La beauté du site a très tôt été associée à sa signification géologique – **critère (vii)** –. Remarqué dès l'Antiquité pour ses qualités scéniques, il a été consacré et révélé au grand public par les découvertes scientifiques. À partir du XVIII^e siècle, lorsque l'on regarde la Chaîne des Puys, on y voit un musée du volcanisme à ciel ouvert rassemblant une collection aussi complète que possible d'objets géologiques, et où l'idée pédagogique du savoir se combine à celle de l'esthétique. Et tel un musée, le bien proposé semble répondre à une véritable scénographie. Le piédestal de la faille y met naturellement en exergue le remarquable alignement des miniatures volcaniques auquel s'ajoute un jeu naturel sur les proportions et la disposition des édifices, dont les plus imposants sont placés, comme délibérément en son centre. Cela dessine une ligne de crête des plus harmonieuses et graphiques. Il émane une véritable poésie du contraste entre le gigantisme des phénomènes géologiques concentrés sur cet ensemble, leur échelle chronologique colossale, et leur aspect pourtant si gracieux, apaisant et accessible. Cela vaut au site d'être souvent comparé à la planète du Petit Prince, et comme lui, les habitants de la Chaîne des Puys ont pris soin de leur champ volcanique à taille humaine et l'ont cultivé.

Cette candidature présente une ressource géologique classique, de renommée scientifique internationale, pittoresque et accessible, et constitue un type de bien naturel non encore inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

c. Déclaration d'intégrité

Du fait de sa jeunesse géologique, de l'absence de phénomènes érosifs majeurs, comme d'une exploitation de ses produits restée très limitée géographiquement et chronologiquement, l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne, bien que peuplé depuis le Néolithique, demeure très préservé. Aucun des éléments notables du bien n'a perdu sa valeur géologique ou paysagère, bien que certaines évolutions socio-économiques soient en cours qui pourraient constituer une menace. En outre, son état actuel est bien meilleur que lors de siècles précédents tant du point de vue écologique – la pression

anthropique y est plus faible qu'au XIX^e siècle ou sous l'Ancien Régime – que du point de vue social – les habitants ont vécu dans une grande pauvreté du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XX^e.

La définition du périmètre du bien proposé pour inscription a pris soin d'inclure tous les éléments géologiques et paysagers, comme les processus significatifs dans le cadre de la démonstration de sa valeur universelle exceptionnelle. La taille du bien comme celle de la zone tampon qui lui est adjointe, établies avant tout sur des bases scientifiques et des délimitations géomorphologiques, permettent une représentation et une protection de l'ensemble de ces caractéristiques. Depuis la création du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en 1977, les services de l'État, la région Auvergne, le Conseil général du Puy-de-Dôme et l'agglomération demontoise veillent institutionnellement à la protection de cet espace par des politiques de gestion et de valorisation. La remarquable fraîcheur de ses formes lui a valu un classement national en 2000 au titre de la loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites. La réglementation stricte qui entoure ce classement a renforcé sa préservation, en encadrant son urbanisation et en endiguant son érosion débutante grâce à des travaux d'aménagement importants. À noter que son site emblématique, le puy de Dôme, a été labellisé **GRAND SITE DE FRANCE**[®] en reconnaissance de sa bonne gestion.

Le bien proposé remplit donc les conditions d'intégrité requises par la Convention du patrimoine mondial.

d. Mesures de protection et de gestion requises

Le projet d'inscription de l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial s'inscrit dans la continuité de la création du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et des actions de protection et de valorisation menées depuis 1977, dont le classement de la chaîne en 2000 au titre de la loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites, et la labellisation **GRAND SITE DE FRANCE**[®] du puy de Dôme en 2008. Toutefois, le bien proposé n'était jusqu'alors pas doté d'un plan d'ensemble permettant une réflexion globale et de long terme sur le devenir du site. La candidature sur la Liste du patrimoine mondial a eu notamment pour vertu de rassembler à la faveur de plus d'une quarantaine de réunions pendant deux ans – 2010-2012 – tous les acteurs locaux et la population dans la définition d'un plan de gestion porté collectivement.

Celui-ci s'articule autour de trois grands axes liés aux objectifs de la Convention du patrimoine mondial et aux valeurs de l'UNESCO :

1. La préservation de la lisibilité et de l'intégrité du paysage et des édifices volcaniques et géologiques ; qui rassemble toutes les actions de protection de la valeur universelle exceptionnelle ;
2. La gestion de la fréquentation touristique et péri-urbaine, et le soutien aux activités économiques locales ; qui vise à concilier valorisation du bien et tourisme durable en lien avec la population et les acteurs du site ;
3. Partager, accroître et transmettre les connaissances ; pour une meilleure sensibilisation du public, le développement des savoirs sur le bien et pour en faire un laboratoire d'expérimentation de nouvelles modalités de gestion et de gouvernance de sites dont la valeur patrimoniale mondiale relève de leur caractère naturel mais dont la conservation s'appuie sur des modalités de gestion pilotées par les communautés locales.

Ce document assigne à tous les partenaires engagés dans sa mise en œuvre des objectifs communs de gestion, de planification et de mise en cohérence de leurs politiques respectives sur la Chaîne des Puys et la faille de Limagne.

Nom et coordonnées pour les contacts de l'institution officielle

Organisation

Conseil général du Puy-de-Dôme

Personne en charge de la proposition d'inscription

Cécile OLIVE-GARCIA
Chef de projet et rédacteur

Adresse

Mission patrimoine mondial
Hôtel du département
24, rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Téléphone

+ 33 (0)4 73 42 12 15
+ 33 (0)6 61 06 23 71

Fax

+ 33 (0)4 73 42 20 44

Courriel

cecile.olive@cg63.fr

Adresse Internet

www.chainedespuy-failledelimage.com





Vue du puy de Dôme depuis le nord
(Source : P. Soissons)

